



Les orientations stratégiques annuelles du FIR – 2026

Avis de la CRSA Nouvelle Aquitaine

CONTEXTE

Le [Fond d'Intervention Régional – FIR](#) (loi de financement de la Sécurité Sociale 2012) permet de financer des projets et des actions visant à améliorer l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé, la coordination entre les acteurs du système de santé, les conditions de travail des professionnels, l'efficience des structures sanitaires et médico-sociales et la démocratie en santé. C'est aux ARS de décider quelles actions ou expérimentations peuvent bénéficier de ces fonds, en établissant son budget à partir des priorités régionales et conformément aux orientations nationales mentionnées dans les circulaires concernant ce fond. Elles fixent chaque année des orientations stratégiques pour leur territoire. Elles ont la possibilité de financer le fonctionnement global d'une structure, un projet ou une action spécifique, soutenir des dépenses d'investissement et d'équipement. Ces financements peuvent être ponctuels ou destinés à être reconduits. L'objet de ce FIR est de donner aux ARS une plus grande souplesse dans la gestion de leurs crédits et cela doit faciliter l'émergence d'actions innovantes. Les CRSA doivent être saisies pour rendre un avis sur les orientations stratégiques définies par leurs ARS. Cet avis est ajusté annuellement.

SAISINE ET ÉLABORATION DE L'AVIS

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a présenté en Assemblée Plénière de la CRSA, le 28 avril 2026, ses orientations stratégiques annuelles du FIR pour l'année en cours. En amont, les membres ont été destinataires du diaporama descriptif de ses orientations (28 diapositives), d'une note de synthèse budgétaire - projection 2026 du FIR prévention (14 pages) et du Rapport d'Orientation de la Prévention ARS Nouvelle-Aquitaine 2026 (49 pages). Dans le cadre de sa présentation, l'Agence Régionale a exposé son bilan et la prise en compte des recommandations faites par la CRSA en 2025 (diapositives 3 à 9), un rappel général du Plan Régional de Santé et ses défis (10 à 12), les orientations stratégiques du FIR 2026 (13 à 27).

Ce sujet a été mis à l'ordre du jour de la Commission Spécialisée Prévention (CSP) et de la Commission Spécialisée Accompagnements et Parcours Médico-Sociaux (CSPAMS) pour qu'elles puissent se saisir respectivement de ce dossier au regard de leurs compétences, respectivement les 12 et 26 mai. Enfin, à partir de l'assemblée plénière du 28 avril, les acteurs et leurs organisations avaient la possibilité de faire remonter à l'ARS leurs différentes

recommandations. Sur ces bases, le projet d'avis a été rédigé entre le 27 mai et le 2 juin et soumis pour lecture aux membres en amont de l'Assemblée Plénière devant procéder à son vote (le 9 juin 2026).

AVIS DE LA CRSA : L'AVIS 2025

Le 24 juin 2025, la CRSA avait formulé dans le même registre [un avis approuvé à l'unanimité, sur les axes stratégiques du FIR 2025](#). L'avis était globalement favorable mais il soulignait cependant des éléments à ajuster autour de 6 recommandations.

Recommandation 1 : Produire un tableau de bord des destinataires des fonds autant que des thèmes soutenus et l'échelle d'action (Région ou territoire) afin d'avoir une meilleure lisibilité par champs, thèmes, types d'acteurs et territoires des utilisations du FIR.

Recommandation 2 : Constituer un groupe de suivi du FIR et des stratégies mises en œuvre afin notamment d'élaborer l'avis au fil de l'eau et de permettre à l'ARS Nouvelle Aquitaine d'ajuster ces orientations stratégiques à l'aulne des productions du groupe.

Recommandation 3 : Mettre en place une déclinaison territoriale de ce fond, comme cela peut se réaliser dans d'autres régions sous la forme d'un « FIT » apportant une meilleure lisibilité aux acteurs et permettant aux Conseils Territoriaux de Santé une meilleure implication.

Recommandation 4 : Initier une concertation avec la Région et les Départements pour développer de nouvelles stratégies de soutien financier pour les organisations ciblées.

Recommandation 5 : Evaluer l'impact des aides à la trésorerie précédemment fournies pour déterminer collectivement les stratégies des nouvelles aides de trésorerie avec les institutions concernées.

- Concernant ces deux recommandations (4 & 5), il s'agit notamment de la part consacrée à l'aide à la trésorerie d'établissements en difficulté qui reste significative, constituant un point de vigilance à mieux maîtriser.

Recommandation 6 : Pour les financements d'opérateurs et d'interventions sans alternatives aujourd'hui, privilégier des conventions pluriannuelles, intégrant les socles et les actions, et prenant en compte les évolutions budgétaires (inflation, mesures sociales opposables, etc.).

2026 : L'AVIS DE LA CRSA

Les membres saluent la présentation détaillée et l'effort de transparence sur les financements des actions. Certaines remarques faites l'année dernière (sur la forme – recommandation 1) ont été prises en compte. On notera par exemple la diapositive 8 permettant d'avoir une vue d'ensemble des thématiques soutenues financièrement ainsi que la 9 et la 17 permettant d'identifier le soutien par départements sur une thématique spécifique. Les présentations pédagogiques et les réponses claires faites aux interrogations des membres permettent de mieux comprendre comment l'agence contribue à rechercher un équilibre dans les prises en comptes exprimées et cela en fonction des contraintes des territoires. La disponibilité des experts au sein des commissions spécialisées a également été vivement appréciée.

Les membres saluent également la stabilité des orientations stratégiques du FIR 2026 par rapport au fonds de 2025 le tout dans un contexte budgétaire contraint, la volonté de l'ARS de consolider des dispositifs jugés efficaces, le cadre lisible et cohérent proposé, la pertinence de cet outil agile, permettant de soutenir des actions innovantes et transversales.

Les membres se félicitent des fonds alloués, de leur maintien voir de leur renforcement probable pour l'année à venir dans un contexte complexe. Ils se félicitent de la cohérence des financements avec les priorités régionales du PRS et donc de la cohérence avec les défis et enjeux du territoire. Ils rejoignent l'enjeu d'orienter les financements vers des projets faisant la preuve de leur efficacité. Les membres se félicitent de la progression des fonds dédiés aux addictions et de la prise en compte de la réduction du risque et des dommages, pilier de l'accompagnement et de la prévention des addictions.

Les différents débats ont permis quelques ajustements et corrections. Les réponses précises de l'ARS ont permis de mieux cerner certaines orientations. Un certain nombre de précisions ont été demandées sur la partie précarité, sur la santé mentale, sur la santé environnementale. Les membres jugent que l'effort financier n'est pas suffisant dans ces domaines. Il est pour autant possible que ces thématiques soient soutenues financièrement autrement. De fait, pour faciliter la lisibilité du soutien apporté aux différentes thématiques de santé et pour permettre à l'instance d'établir ses avis, la CRSA exprime le souhait de bénéficier d'une vue d'ensemble intégrant les autres financements que le FIR, pouvant représenter une part importante sur certaines thématiques (à l'exemple de la santé environnementale ou de la santé mentale).

Si dans son ensemble, la CRSA Nouvelle Aquitaine a un avis favorable sur les orientations stratégiques du FIR pour cette année 2026, elle attire la vigilance de l'ARS sur les points suivants :

- Point 1 : Au regard des 6 recommandations produites en 2025, il semble aux membres de la CRSA qu'il reste encore des marges de progression, comme avec les recommandations 4 & 5. La part importante des financements consacrés au soutien financier et à la trésorerie des établissements en difficultés confirme le risque déjà signalé, celui d'un détournement partiel de la vocation du FIR, dans une fonction qui pallie les insuffisances de financement de droit commun, fragilisant ainsi sa fonction d'innovation. Mais aussi via l'application des recommandations 2 et 3 organisables rapidement et qui permettraient de renforcer d'adéquation aux besoins. Par la recommandation 6, pour soutenir explicitement la pérennisation voire la revalorisation de dispositifs identifiés comme pertinents.
- Point 2 : Même si le soutien financier à la prévention est important, certains contributeurs soulignent la prépondérance encore marquée des financements orientés vers l'offre de soins. Cela interroge quant à l'équilibre et l'équité d'appui entre les acteurs, les territoires, les thématiques et notamment au regard du rôle croissant attendus d'autres types d'organisations (de proximité et du champs médico-social). Dans le champ du handicap, les membres proposent de sécuriser des dispositifs à fort impact, reconnus comme leviers de prévention à part entière : Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM), collectifs d'entraide, pair aide. Pour compléter, dans le

financement des actions de prévention, apporter plus de précisions sur les critères de répartition, ne pas se focaliser uniquement sur des programmes dits probants. D'une part parce que certains projets nationaux peuvent rencontrer des problématiques de déploiement sur les territoires, d'autre part parce qu'il existe sur les territoires des outils alternatifs plus ciblés et adaptés pouvant mieux répondre aux problématiques rencontrées.

A l'issue de la lecture du projet d'avis, des échanges entre membres de l'instance mais aussi avec les référents de l'Agence Régionale de Santé ont eu lieu afin d'ajuster certaines interrogations et permettant de débattre des axes stratégiques proposés. L'ARS a pu notamment reprendre les 6 recommandations 2025 en apportant des réponses pratiques et précises sur certaines d'entre-elles. Une fois le PV de la séance validé, un document sera produit et transmis à l'ensemble des membres de l'instance dans le cadre du suivi des recommandations de la CRSA. **L'avis présenté de la CRSA sur les axes stratégiques du FIR pour l'année 2026 a été voté à l'unanimité moins 10 abstentions.**